

Avis public

**Aux Contribuables de la Municipalité du Village de
Tadoussac**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

Avis de promulgation RÈGLEMENT NO 360-2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Josée Marquis, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté le Règlement n° 360-2 lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

**RÈGLEMENT NO 360-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 360 RELATIF AU
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi;

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 162, rue des Jésuites, à Tadoussac, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h et les vendredis, de 8 h à 12 h.

DONNÉ À TADOUSSAC CE 18 JANVIER 2021



**Josée Marquis
Secrétaire-trésorière adjointe**

